



INFORMATIONS

L'adjoint technique (statut formation-recherche) exerce la fonction d'adjoint technique de recherche et de formation (ATPRF), ou d'adjoint technique de laboratoire. Dans les deux cas, il est fonctionnaire et travaille pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le recrutement se fait sur concours. Exerçant dans un laboratoire ou un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur, l'adjoint technique assiste le technicien de recherche et de formation dans ses tâches quotidiennes.

Cette fonction est répartie en **huit branches d'activité** :

- Sciences du vivant (SV)
- Sciences chimiques Sciences des matériaux (SCSM)
- Sciences de l'ingénieur et Instrumentation scientifique (SIIS)
- Sciences Humaines et Sociales (SHS)
- Informatique, Statistiques et Calcul scientifique (ICS)
- Information, Documentation, Culture, Communication, Édition, TICE (IDCCET)
- Patrimoine, Logistique, Prévention et Restauration (PLPR)
- Gestion et Pilotage (GP)

MISSIONS PRINCIPALES

- Mettre en œuvre des activités en fonction de l'établissement dans lequel il exerce
- Effectuer des missions de soutien scientifique ou technique, dans l'enseignement et la recherche
- Aider à préparer des expériences
- Entretenir et nettoyer les laboratoires, ainsi que le matériel utilisé

QUALITÉS REQUISES

Être organisé, savoir travailler en équipe, se montrer minutieux et rigoureux, faire preuve de pédagogie

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un adjoint technique (statut formation-recherche) en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer cette fonction, le candidat passe le **concours suivant, de catégorie C** (aucun diplôme requis).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

Envoi d'un dossier, qui sera examiné par le jury

ADMISSION

Épreuve orale avec un jury